

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: PROMAPAIN <sup>®</sup> SC3
Type de produit	: Peinture intumescence aqueuse pour la protection contre le feu des structures métalliques
Groupe de produits	: Peintures

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Protection au feu dans le bâtiment

###### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Fournisseur

Promat SpA  
Via Provinciale 10  
24040 Filago - Italia  
T +39035993737 - F +39035994240  
[roberta.facheris@promat.it](mailto:roberta.facheris@promat.it) - [www.promat.it](http://www.promat.it)

###### Autres

Promat TOP Sp. z.o.o.  
ul. Przeclawska 8  
03-879 Warszawa - Poland  
T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290  
[top@promatop.pl](mailto:top@promatop.pl) - [www.promatop.pl](http://www.promatop.pl)

###### Autres

Promat S.p.A.  
Via Perlasca 14  
27010 Vellezzo Bellini (PV) - Italy  
T +39 0382 4575 200 - F +39 0382 926 900  
[info@promat.it](mailto:info@promat.it) - [www.promat.it](http://www.promat.it)

###### Autres

Promat Nordic, by Ivarsson a/s  
Kometvej 36  
6230 Rodekro - Denmark  
T +45 7366 1999 - F +45 7466 1020  
[info@promat.nu](mailto:info@promat.nu) - [www.promat.nu](http://www.promat.nu)

###### Autres

Promat Ibérica S.A.  
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda  
28001 Madrid - Spain  
T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97  
[info@promat.es](mailto:info@promat.es) - [www.promat.es](http://www.promat.es)

###### Autres

Promat GmbH  
St.-Peter-Straße 25  
4021 Linz - Austria  
T +43 732-6912-0 - F +43 732-6912-3740  
[office@promat.at](mailto:office@promat.at) - [www.promat.at](http://www.promat.at)

###### Autres

Promat B.V.  
Vleugelboot 22  
3991 CL Houten - Nederland  
T +31 30 241 0770 - F +31 30 241 0771  
[info@promat.nl](mailto:info@promat.nl) - [www.promat.nl](http://www.promat.nl)

###### Autres

A + B (Promat Russia)  
ul. Vernadskogo 84/2  
119/606 Moscow - Russia  
T +7 (495) 246-0101 - F +7 (495) 246-0192  
[sales@promat.ru](mailto:sales@promat.ru) - [www.promat.ru](http://www.promat.ru)

###### Autres

Promat UK Ltd.  
The Sterling Centre  
RG12 2TD Bracknell - United Kingdom  
T +44 1344 381 300 - F +44 1344 381 301  
[marketinguk@promat.co.uk](mailto:marketinguk@promat.co.uk) - [www.promat.co.uk](http://www.promat.co.uk)

###### Autres

Promat s.r.o.  
Ckalova 22/784  
16000 Praha 6 - Bubenec - Czechia  
T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576  
[promat@promatpraha.cz](mailto:promat@promatpraha.cz) - [www.promatpraha.cz](http://www.promatpraha.cz)

###### Autres

Promat S.A.S.  
Rue de l'Amandier  
78540 Vernouillet - France  
T +33 1 39 79 61 60 - F +33 1 39 71 16 60  
[info@promat.fr](mailto:info@promat.fr) - [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

###### Autres

Promat International N.V.  
Bormstraat 16  
2830 Tiselt - BELGIUM  
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09  
[info@promat-international.com](mailto:info@promat-international.com) - [website: www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

###### Autres

Promat GmbH  
Scheifenkamp 16  
40878 Ratingen - Germany  
T +49-2102 493 0 - F +49-2102 493 111  
[mail@promat.de](mailto:mail@promat.de) - [www.promat.de](http://www.promat.de)

###### Autres

Promat d.o.o.  
Trata 50  
4220 Skofja Loka - Slovenia  
T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450  
[info@promat-see.com](mailto:info@promat-see.com) - [www.promat-see.com](http://www.promat-see.com)

###### Autres

Promat AG  
Stationsstrasse 1  
8545 Rickenbach Sulz - Switzerland  
T +41 52 320 9400 - F +41 52 320 9402  
[office@promat.ch](mailto:office@promat.ch) - [www.promat.ch](http://www.promat.ch)

# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: +39035993737

Pendant les heures de bureau:

Du lundi au vendredi: 8.00 a.m. - 5.00 p.m. (MEZ)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum	Freiestrasse 16 8032 Zürich	+41 44 251 51 51 (de l'étranger) 145	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH

: EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9). Peut produire une réaction allergique

# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de titane	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	< 15	Non classé
pentaérythritol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(n° CAS) 115-77-5 (Numéro CE) 204-104-9 (N° REACH) 01-2119473985-20	1 - 15	Non classé
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro CE) 611-341-5 (Numéro index) 613-167-00-5	0 - 0,0015	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro CE) 611-341-5 (Numéro index) 613-167-00-5	(C >= 0,0015) Skin Sens. 1, H317 ( 0,06 =<C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 ( 0,06 =<C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 0,6) Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne semble avoir des difficultés à respirer ou a une irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer soigneusement la bouche, boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Reactivité en cas d'incendie	: Le produit est à base d'eau et n'est pas combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Utiliser un équipement respiratoire en cas de libération de vapeurs ou de poussières dans l'air. Les épandages peuvent être glissants.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, sciure, vermiculite, terre de diatomée, etc), essuyer et conserver dans des récipients appropriés pour élimination.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

- Voir rubriques 7, 8 et 11.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : La pulvérisation d'un revêtement nécessite généralement une protection respiratoire pour éviter l'inhalation d'aérosols, ainsi que des composants volatils et non volatils (par exemple, des pigments, des matières de charge) dans la peinture, indépendamment de la nature des systèmes de peinture. Application par pulvérisation nécessite une protection respiratoire améliorée, au moins une combinaison filtre A/P2 ou A/P3 ou en utilisant une alimentation forcée d'air locale, en fonction de la durée et de la portée de l'opération et de la formation d'aérosols, etc.). Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Porter un équipement de protection adéquat.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter toute exposition inutile. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.  
Température de manipulation :  $\geq 5$  °C  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver entre 5 °C et +40 °C, protégé du gel et du soleil. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Durée de stockage maximale : 18 mois

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Protection au feu dans le bâtiment.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

pentaérythritol (115-77-5)		
Belgique	Nom local	Pentaérythritol
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Nom local	Pentaérythritol
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de titane (13463-67-7)		
Belgique	Nom local	Titane (dioxyde de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Dioxyde de titane (13463-67-7)		
Suisse	Nom local	Dioxyde de titane
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local lors de l'application et le séchage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des mains:

Utilisez des gants imperméables, résistants aux produits chimiques,. Se laver les mains après manipulation

#### Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

#### Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de protection imperméables et des bottes

#### Protection des voies respiratoires:

Appareil respiratoire nécessaire lors de la pulvérisation. Voir rubrique 7. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Une dispersion aqueuse.
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 - 9
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ≈ 1,35 kg/l
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 20000 - 60000 cP (Brookfield 25°C)
Propriétés explosives	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 9.2. Autres informations

Teneur en matières solides : ≈ 71 %  
Teneur en COV : < 10 g/l (Dir 2004/42/CE Annexe II, A - max. COV - Phase II, i, PA: 140 g/l)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

pentaérythritol (115-77-5)	
DL50 orale rat	25500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 6,8 mg/l/4h
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	53 - 66 mg/kg
DI 50 cutanée rat	141 mg/kg
DL50 cutanée lapin	87 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,169 - 0,33 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 6 - 9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 6 - 9

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

pentaérythritol (115-77-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1000 mg/kg de poids corporel
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
NOAEL (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	10 mg/litre/6 h/jour
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	3500 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : Dioxyde de titane, EC N° 236-675-5: En 2006, le CIRC a classé TiO<sub>2</sub> comme pouvant être cancérigène pour l'homme. Cette classification est basée sur des études qui ont montré des excès de cancers du poumon chez des animaux de laboratoire qui ont été exposés à des doses élevées de TiO<sub>2</sub> par voie d'inhalation (dans d'autres études, aucun excès a été trouvé chez les animaux exposés). En ce qui concerne les études sur les humains (les populations de travailleurs de TiO<sub>2</sub> produisant ou utilisant des industries), le CIRC a conclu: «En résumé, les études ne suggèrent une association entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane comme cela s'est produit dans les dernières décennies en Europe occidentale et en Amérique du Nord et le risque de cancer. Toutefois, cela ne devrait pas être interprété comme une preuve de l'absence totale de potentiel cancérigène pour l'homme." En ce qui concerne les expositions prévues pour les utilisateurs en aval, le CIRC a également conclu: Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures".

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

<b>pentaérythritol (115-77-5)</b>	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l
NOEC chronique crustacé	1000 mg/l
<b>Dioxyde de titane (13463-67-7)</b>	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
EC50 72h algae 1	16 mg/l
<b>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)</b>	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l
CL50 poissons 2	0,19 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,16 mg/l
CE50 Daphnie 2	4,71 mg/l
EC50 72h algae 1	0,018 mg/l
EC50 72h algae (2)	0,003 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)</b>	
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,12 g O <sub>2</sub> /g substance

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>pentaérythritol (115-77-5)</b>	
Log Pow	-1,7

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
Dioxyde de titane (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
pentaérythritol (115-77-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION  
08 01 00 - déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis  
08 01 19\* - suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 10 g/l (Dir 2004/42/CE Annexe II, A - max. COV - Phase II, i, PA: 140 g/l)



# PROMAPAIN<sup>®</sup> SC3

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Fiche de données de sécurité valable pour les : BE;CH;FR;LU régions

FDS UE (Annexe II REACH)

*Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.*

*La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.*